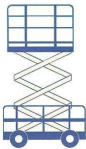


CATÉGORIE 1A



CATÉGORIE 1B



CATÉGORIE 3A



CATÉGORIE 3B

## Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP) Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) et/ou Autorisation de Conduite

L'article R. 4323-55 du Code du Travail prescrit que "la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu **une formation adéquate**. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire".

**angèle concept vous propose des solutions complètes de formations « conduite d'engins » afin de satisfaire vos obligations réglementaires.**

### OBJECTIFS

- ➔ Être informés sur la prévention du risque professionnel des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnes,
- ➔ Réaliser la maintenance de premier niveau du matériel utilisé,
- ➔ Circuler et travailler en sécurité avec une Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnes,
- ➔ Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

### PROGRESSION DE LA FORMATION

#### FORMATION THÉORIQUE

- ➔ Sécurité et responsabilité,
- ➔ Technologie et sécurité,
- ➔ Vérification, entretien d'usage et sécurité,
- ➔ Règles d'utilisation et sécurité.

#### FORMATION PRATIQUE

- ➔ Adéquation,
- ➔ Vérification,
- ➔ Positionnement, conduite et circulation,
- ➔ Maintenance.

### MOYENS / MÉTHODES

- ➔ Interactive et participative,
- ➔ Apports didactiques et pratiques par le formateur,
- ➔ Mises en situation et application d'exercices spécifiques,
- ➔ Évaluation théorique et pratique en fin de formation (conforme à la Recommandation CNAMTS R. 386).

### ORGANISATION

- ➔ Durée variable en fonction de l'expérience des participants et des catégories souhaitées,
- ➔ 6 personnes maximum par groupe,
- ➔ Chaussures de sécurité, harnais de sécurité, longe, casque, gants obligatoires au cours des exercices pratiques.

### FOURNITURE(S) REMISE(S)

- ➔ Un document technique et pédagogique récapitulant les notions essentielles liées à la conduite d'une Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnes (catégories 1A, 1B, 3A et 3B) est remis à chaque participant.